

## Un revenu viager exempt d'impôt grâce à un CELI RetraitePlus Manuvie



**RetraitePLUS<sup>MD</sup>**  
Manuvie

RetraitePlus Manuvie peut aider vos clients à accroître leur patrimoine et à préparer leur retraite. En combinant ce contrat à un CELI, vos clients pourront amasser des économies et s'assurer un revenu viager garanti et exempt d'impôt.

### **Qu'est-ce qu'un CELI?**

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un type de compte dans lequel les Canadiens peuvent investir chaque année des cotisations dont le revenu de placement est exempt d'impôt. Contrairement au régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les gains réalisés dans le cadre du CELI ne sont généralement pas imposés, même au moment de leur retrait!

Le CELI offre aux Canadiens qui économisent en vue de la retraite la possibilité de se constituer un capital qui, dans la plupart des cas, ne sera pas imposable. Il est particulièrement avantageux pour les jeunes Canadiens, dont les revenus de placement pourront fructifier pendant de nombreuses années à l'abri de l'impôt.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le plafond de cotisation annuel est fixé à 5 500 \$. Les droits de cotisation accordés depuis le lancement du CELI en 2009 totalisent 46 500 \$.

### **Les avantages de RetraitePlus Manuvie**

RetraitePlus Manuvie est un instrument d'épargne et de revenu souple qui peut soutenir vos clients pendant les étapes clés de la planification de la retraite. Il constitue en outre un moyen ingénieux de profiter de la hausse éventuelle des taux d'intérêt, ce qui pourrait augmenter la valeur des crédits. Chaque mois, l'accumulation des crédits contribue à accroître le montant du futur revenu garanti.

Voici un exemple :

Simon, 40 ans, détient un CELI dont le solde s'élève à 25 000 \$. Il transfère son CELI à Manuvie et souscrit un contrat RetraitePlus Manuvie. Il prévoit verser des cotisations de 5 500 \$ par année à son contrat au moyen de prélèvements automatiques sur le compte (PAC). Simon prévoit prendre sa retraite à 65 ans.

Simon verse 25 000 \$ + 5 500 \$ par année de l'âge de 40 ans à l'âge de 64 ans

**Total des cotisations : 162 500 \$**

Croissance de la valeur marchande du contrat de Simon

**Valeur marchande à 65 ans 351 967 \$**

Crédits accumulés par Simon

**Crédits à 65 ans 69 622 \$**

Revenu viager garanti de Simon

**Montant total du revenu à 65 ans 17 243 \$ par année**

À titre indicatif seulement. La croissance du marché est fondée sur un taux de rendement fixe de 5 % et n'est pas indicative des rendements réels ou futurs. Exemple basé sur un contrat sur une tête souscrit par un homme. On suppose qu'aucun retrait n'est fait avant le prélèvement du revenu et qu'aucun retrait excédentaire n'est effectué. Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du revenu garanti. Les taux du revenu et des crédits peuvent varier.

Les cotisations versées par Simon de l'âge de 40 ans à l'âge de 64 ans totalisent 162 500 \$, ce qui se traduit par un revenu viager garanti de 17 243 \$ par année. Étant donné que les versements proviennent d'un CELI, Simon ne versera aucun impôt sur ce revenu.

<sup>1</sup> Des frais peuvent s'appliquer.

Cette projection repose sur l'hypothèse que les taux d'intérêt ne changeront pas. Si les taux d'intérêt augmentent, Simon accumulera des crédits plus élevés et son revenu de retraite pourrait être supérieur.

Dans ce scénario, le revenu garanti annuel de 17 243 \$ correspond à 4,9 % de la valeur marchande à l'âge de 65 ans. Ce revenu est donc très largement supérieur au taux de 4 % généralement considéré comme un taux de retrait adéquat de l'épargne-retraite. En outre, les revenus de placement du CELI et les retraits n'ont aucune incidence sur les prestations et les crédits d'impôt fondés sur le revenu.

## Autres caractéristiques et avantages de RetraitePlus Manuvie

- Plus de 40 options de placement offrant une proportion d'actions pouvant aller jusqu'à 100 %, gérées par des sociétés de premier ordre, dont Gestion d'actifs Manuvie, Mawer Investment Management Ltd., Fidelity Investments, Fonds mutuels TD, Fonds Dynamique et Placements CI.
- Éléments de protection que seules les sociétés d'assurance peuvent offrir, notamment la possibilité d'éviter le processus de règlement de la succession au décès, la protection éventuelle contre les créanciers ainsi que des garanties au décès et à l'échéance de 75 %, réduites en proportion des retraits.
- Liquidité totale de la valeur marchande permettant d'accéder au capital en tout temps si les circonstances l'exigent<sup>1</sup>.

**Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe des ventes d'Investissements Manuvie ou visitez le site [inforesp.ca](http://inforesp.ca)**



### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les crédits ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du futur revenu garanti. Le taux des crédits peut varier. Les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du futur revenu garanti peuvent changer chaque jour. Les taux d'intérêt ne constituent qu'un des nombreux facteurs servant à déterminer les taux du revenu. Une fluctuation des taux d'intérêt ne signifie pas que les taux du revenu suivront la même courbe au même moment. Pour connaître le taux des crédits et les taux du revenu en vigueur, visitez [manuvie.ca/investissements](http://manuvie.ca/investissements). Le dépassement du plafond des retraits peut avoir une incidence négative sur les versements futurs. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance RetraitePlus Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes, les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » et RetraitePlus Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.